



**TERRITOIRES  
ZÉRO CHÔMEUR  
DE LONGUE  
DURÉE**

**LIVRET  
DE PRÉSENTATION**

# LE PROJET

## Objectif

Proposer à **tous** les chômeurs de longue durée volontaires présents depuis plus de 6 mois dans le territoire **un emploi à durée indéterminée**, adapté à leurs savoir-faire et à temps choisi.  
**Le projet repose sur l'absence totale de sélection.**

## Principe

Financer ces emplois supplémentaires par le travail fourni et en réorientant les coûts de la privation d'emploi vers ce marché du travail nouveau et complémentaire. S'appuyer sur des **Entreprises à but d'emploi (EBE)**, conventionnées pour créer des CDI au SMIC, à temps choisi.

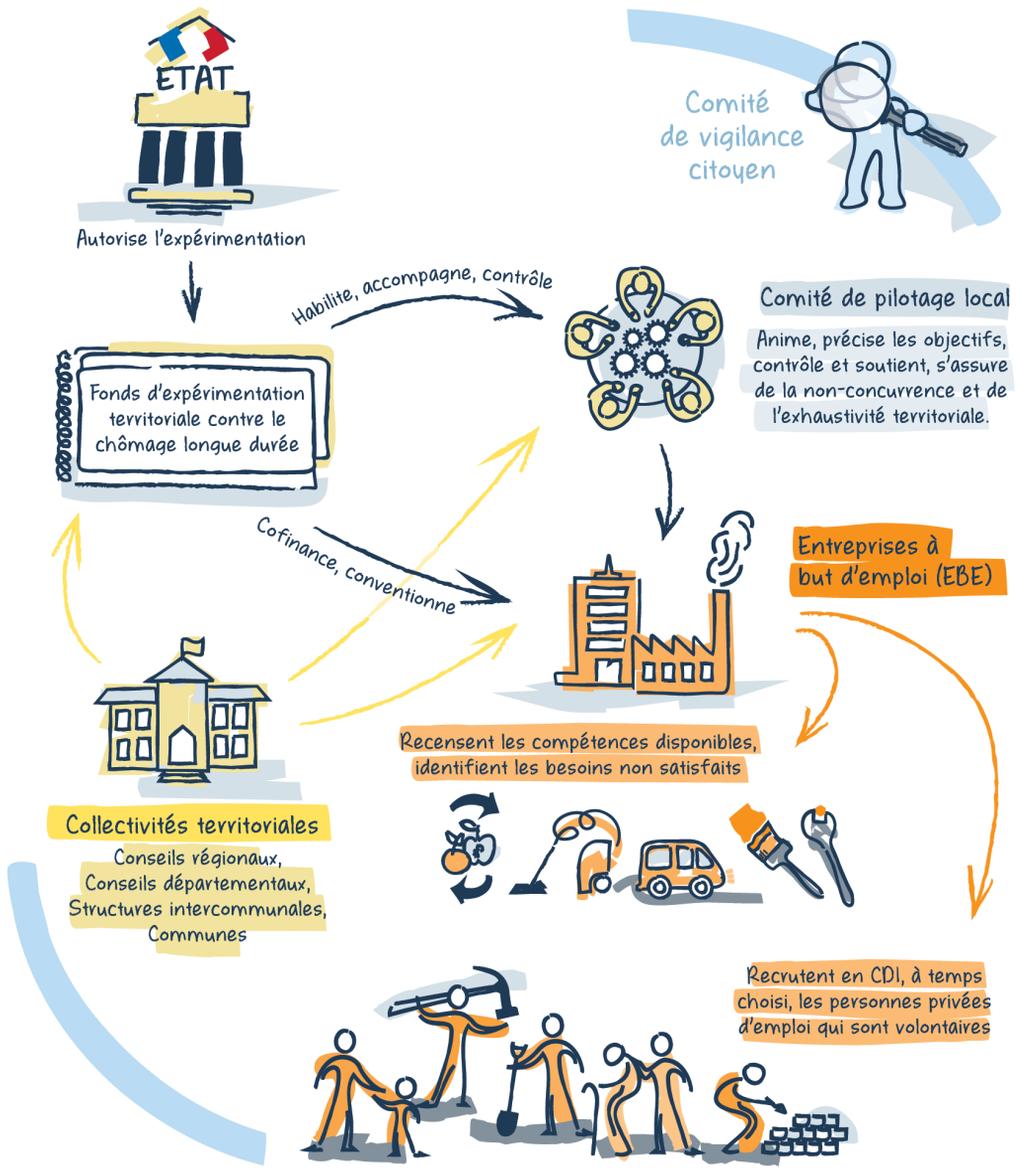
## Préalable

Partir des savoir-faire, des projets et de la capacité d'initiative des demandeurs d'emploi. Répondre aux besoins locaux **non satisfaits**. **Ne pas se substituer aux emplois existants**. Ne pas entrer en concurrence avec les entreprises locales, et favoriser le développement économique et la coopération.



- 🕒 **1<sup>re</sup> étape, 2017-2021 : 10 premiers territoires expérimentaux.** Ces territoires ont pour mission centrale de préparer le nouveau mode de financement de l'emploi pour la 2<sup>e</sup> étape.
- 🕒 **2<sup>e</sup> étape, dès 2017 : mobilisation de 30 ou 40 territoires.** Ils ont pour mission d'obtenir de nouvelles conditions expérimentales, pour environ 100 territoires...
- 🕒 **3<sup>e</sup> étape :** les 100 territoires apportent une expérience suffisante pour qu'un cahier des charges assez complet permette de **promulguer une loi donnant un « droit d'option »** à tout territoire qui serait en mesure de respecter ce cahier des charges.

# L'ORGANISATION



# DÉROULEMENT DU PROJET



Phase 0

## **Création du comité de pilotage local et mobilisation exhaustive des acteurs.**

Cette phase d'explication du projet et de mobilisation de tous les acteurs du territoire prêts à s'impliquer dans la démarche est décisive. Pour optimiser les chances de réussite d'un tel projet, il est en effet indispensable qu'il soit porté par l'ensemble des élus et mis en débat au sein de la population la plus large possible pour valider la candidature du territoire au plein emploi volontaire.

## Phase 1



### **Identification et rencontre des personnes privées durablement d'emploi du territoire souhaitant rejoindre la démarche.**

Il s'agit à ce stade de recenser leurs savoir-faire et leurs envies. Trois questions leur sont posées : Qu'est ce que vous savez faire ? Qu'est ce que vous voulez faire ? Qu'est ce que vous, futurs salariés, acceptez d'apprendre ? Une attention toute particulière est apportée aux personnes en situation d'exclusion qu'il faut parvenir à toucher.

# DÉROULEMENT DU PROJET

## Phase 2

### Identification des travaux utiles sur le territoire.

Le comité de pilotage local et les futures entreprises conventionnées se chargent d'identifier précisément les besoins non satisfaits sur le territoire et présentés comme utiles par les acteurs locaux (habitants, entreprises, institutions...). Ils veillent à ce que les emplois qui seront créés développent la coopération entre les différents acteurs de l'économie locale.



## Phase 3

### Création et identification d'une ou plusieurs entreprises à but d'emploi.

Une fois les ressources humaines et les emplois attendus identifiés sur le territoire, une ou plusieurs entreprises à but d'emploi sont mises en place pour opérer la connexion entre les deux. Elles se chargent de recruter les demandeurs d'emploi et de prospecter de manière permanente pour continuer de développer l'activité sur le territoire et garantir une offre d'emplois à proportion des besoins de la population.





**TERRITOIRES  
ZÉRO CHÔMEUR  
DE LONGUE  
DURÉE**

**L'ASSOCIATION TZCLD  
EST CHARGÉE DE L'ANIMATION ET  
DU DÉVELOPPEMENT DU PROJET.**

Initiée par Patrick Valentin, elle est portée par de nombreuses associations dont ATD Quart Monde, le Secours catholique, Emmaüs France, la Fédération des acteurs de la solidarité et le Pacte civique, ainsi que de nombreux territoires. L'association TZCLD est présidée par Laurent Grandguillaume.

### Ses missions :

- 📍 **Capitaliser et tirer les enseignements de la première expérimentation** pour améliorer la méthode.
- 📍 **Accompagner les territoires** volontaires pour entrer dans la démarche et participer à une deuxième expérimentation.
- 📍 **Favoriser la diffusion de l'idée du projet** pour obtenir la création d'un droit d'option par la loi.



© Jean-Michel Libron / Annie Leroy - Selma Mikete

**C'EST ENSEMBLE QUE NOUS FERONS DE L'EMPLOI UN DROIT !**



TZCLD.FR



CONTACT@TZCLD.FR